



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE,
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

La ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

ARRETE

- Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu** le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
- Vu** le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;
- Vu** l'arrêté du 18 juin 1986 modifié portant création de commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des ingénieurs et des personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;
- Vu** les arrêtés du 17 juillet 2018 et du 20 novembre 2018 ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats aux commissions administratives paritaires nationales par le bureau de vote électronique centralisateur en date du 6 décembre 2018 ;
- Vu** le procès-verbal de la réunion de désignation des représentants du personnel à la CAPN des techniciens de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur en date du 11 décembre 2018 ;

Article 1

Les fonctionnaires dont les noms suivent, sont à compter du 1^{er} janvier 2019, chargés de représenter l'administration à la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard du corps des techniciens de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur :

Représentants titulaires :

- Mme Annick WAGNER, chef du service des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques à la direction générale des ressources humaines au ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,
- Mme Nadine COLLINEAU, sous-directrice de la gestion des carrières des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques à la direction générale des ressources humaines au ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,
- M. Pierre-Raoul VERNISSE, secrétaire général d'académie du rectorat de Nice,



- M. Renaud SIOLY, directeur des ressources humaines à l'université Paris Est Créteil Val de Marne,
- Mme Valérie SALAT, directrice des personnels de l'administration et de l'encadrement au rectorat de Toulouse,
- M. Thomas RAMBAUD, directeur général des services de l'université Michel de Montaigne - Bordeaux III,
- M. Jean-Paul BONY, directeur général des services adjoint à l'université Aix-Marseille,
- Mme Rachel HENRY, directrice des ressources humaines de l'université Sorbonne Nouvelle - Paris III,
- Mme Isabelle HOLTZAPFFEL, directrice des ressources humaines de l'université de Bretagne Sud,
- M. Frédéric MARRE, directeur des ressources humaines de l'université Clermont-Auvergne,

Représentants suppléants :

- Mme Claire GAILLARD, adjointe à la sous-directrice de la gestion des carrières des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques à la direction générale des ressources humaines au ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,
- M. Dominique VIALLE, chef du bureau des personnels des personnels ingénieurs, techniques et administratifs de recherche et de formation à la direction générale des ressources humaines au ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,
- Mme Marie-Dominique SAVINA, directrice générale des services adjointe de l'université de Lille,
- Mme Marie-Josée MAUGEAIS, adjointe du chef de bureau des personnels ingénieurs, techniques et administratifs de recherche et de formation à la direction générale des ressources humaines au ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,
- M. Emmanuel METERREAU, directeur général des services adjoint, directeur des ressources humaines de l'université Paul Sabatier – Toulouse III,
- Mme Catherine HARDOUIN, directrice générale des services de l'INP de Bordeaux,
- Mme Gina FONTAINE, adjointe au directeur des ressources humaines du rectorat de Créteil,
- Mme Rabia DEGACHI, directrice générale des services de l'université de Franche Comté,
- M Bruno BERREZAIE, chef du département des systèmes d'information à la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnel au ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,
- Mme Laurence CORVELLEC, directrice générale des services de l'Ecole normale supérieure de Paris.



Article 2

Les fonctionnaires ci-après désignés, élus à la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard du corps des techniciens de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur représenteront le personnel à compter du 1^{er} janvier 2019 :

Représentants titulaires :

Classe exceptionnelle :

- M. Pierre FERNAND, université de Clermont-Auvergne,
- M. Jean-Luc DUFAU, lycée Victor Duruy (académie de Bordeaux),
- Mme Anne-Laure LE FLOCH, université de Pau,

Classe supérieure :

- Mme Lucie CHRISTINE, université des Antilles,
- Mme Sylvie MUTTE, lycée général et technologique Jean Perrin (académie de Lille),
- M. Claude MOINE, université de Dijon,

Classe normale :

- Mme Sylvie LABRUYERE, université d'Artois,
- Mme Hélène CRUZ, Institut d'administration des entreprises de Grenoble,
- Mme Evelyne VERDELLET, lycée Claude et Pierre Virlogeux (académie de Clermont-Ferrand),
- Mme Béatrice SISSAN, Ecole Normale Supérieure de Paris,

Représentants suppléants :

Classe exceptionnelle :

- Mme Mireille FRANCK, lycée Delattre de Tassigny (académie de Nantes),
- Mme Valérie CABANEL, université Toulouse Jean Jaurès,
- Mme Nathalie AVALLONE, Centre Informatique National de l'Enseignement Supérieur,

Classe supérieure :

- Mme Anne DE BURES, université de Perpignan,
- M. Hervé THEPAULT, université de Pau,
- M. Aurélien NORET, université de Rouen-Normandie,



Classe normale :

- Mme Souad BRAYAC, lycée Auguste Loubatière (académie de Montpellier)
- Mme Christèle RISSEL, lycée polyvalent Jean Macé (académie de Rennes)
- M. Franck BOUZARD, université de Rouen-Normandie
- Mme Laurence WILHELM, université de Strasbourg.

Fait le **20 DEC. 2018**

Pour la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

**La chef de service, adjointe au directeur général
des ressources humaines**

Annick WAGNER